

Merci de cocher votre choix de mention

<input type="checkbox"/> Loisirs Tous Publics	Lieu :	<input type="checkbox"/> Animation Sociale	Lieu :
<input type="checkbox"/> Animation Culturelle	Lieu :		

NOM : Nom de Jeune Fille :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : Tél Fixe :

Portable :

Mail :

Numéro de sécurité Sociale :

NIVEAU D'ETUDE

Date de sortie du système scolaire :

Dernière classe fréquentée :

Fin de scolarité obligatoire BAC ou équivalent
 CAP BEP ou équivalent BTS, DUT, DEUG
 Brevet des collèges ou équivalent Licence Maîtrise
 Autre :

Diplôme obtenu :

DIPLOMES JEUNESSE ET SPORTS

BAFA complet BEES 1er degré
 BAFD BEES 2ème degré
 BASE DEFA
 BAPAAT Autre (précisez) :
 BEATEP

Avez-vous déjà suivi une prestation en amont : compétences clé, FIJ, E2C, APS ? Si oui, merci d'indiquer :

- la date :

- le titre :

Avez-vous déjà suivi une formation prise en charge par le Conseil Régional ? Si oui, merci d'indiquer :

- la date :

- le titre :

Expériences professionnelles et/ou bénévoles dans le domaine de l'animation (sportive, socioculturelle, socio éducationnelle) :

Qu'est ce qui vous a amené à envisager la profession d'animateur/coordonateur ? :

SALARIE

Employeur

Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Contact : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Mail : _____

Poste occupé : _____

Nature du contrat et date de fin : _____

Cadre financier de la demande

CIF (Congé Individuel de Formation)

Plan de formation annuel de l'entreprise

Période de professionnalisation

Contrat de professionnalisation

Autre (précisez) _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Financement personnel

Prise en charge de votre employeur

Aides individuelles obtenues : _____

Démarches en cours ou entreprises : _____

DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous êtes inscrit :

Pôle Emploi

Mission Locale

Nom de l'organisme: _____

Adresse : _____

Nom du Référent : _____

Votre n° Identifiant : _____

Date de votre inscription : _____

Indemnisation

ARE

ASS

RSA

Non Indemnisé

Reconnaissance Travailleur Handicapé

Les différentes associations des Ceméa utilisent une base de données mutualisée.
En m'inscrivant, j'accepte que mes données soient partagées à des fins de suivi de formation, d'amélioration du service et d'information sur l'activité des Ceméa. Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente disponibles sur : <https://cemea-formation.com/CGV/>

Fait à : Le/...../.....
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Liste des pièces à joindre

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

- Dossier de candidature complété et accompagné des pièces justificatives
- Une photo récente
- Avis de situation de Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Attestation de prise en charge de l'employeur pour les salariés
- Copie de la reconnaissance de Travailleur Handicapé pour les personnes concernées
- Pour les candidats VAE, copie de l'attestation de validation des UC acquises
- Chèque de 15 € de frais de dossier (par chèque uniquement)

Dossier de candidature au B.P.J.E.P.S.

Mention :

Vérification des Exigences Préalables

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Madame Monsieur

Nom : Epouse :

Prénoms :

Né(e) le : lieu : Dépt :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Mobile

Mail/courriel :

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER

- Photo d'identité récente à coller à l'emplacement prévu plus haut
- Photocopie lisible de la Carte Nationale d'Identité (recto/verso) ou du Passeport (en cours de validité) ou du livret de famille, ou extrait d'acte de naissance
- Photocopie de l'attestation de recensement (pour les français de moins de 25 ans)
- Photocopie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (pour les français de moins de 25 ans)
- Photocopie du diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé obtenu (BEPC, BEP, CAP, BAC ou DAEU, BTS, DEUG, DEUST, DUT, Licence, Maîtrise). En cas de perte ou de vol du diplôme, veuillez vous rapprocher des services du Rectorat afin d'obtenir une attestation de diplôme
- Photocopie du diplôme Jeunesse et Sports le plus élevé obtenu (BAFA, BAFD BAPAAT BEATEP BEES 1^{er} Degré, BEES 2^{ème} degré, BPJEPS)
- Pour les personnes en situation d'handicap, une procédure spécifique est mise en place par la DRJSCS. **Vous voudrez bien vous rapprocher de leur service au 03 20 14 42 42**
- Photocopie de l'attestation de formation de secourisme
- Attestation justifiant d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) d'une durée minimale de 200 heures
- Photocopie du ou des diplômes scolaire, universitaire ou Jeunesse et Sports permettant, le cas échéant, une dispense de la justification de l'expérience professionnelle ou non professionnelle
- Photocopie de ou des attestation(s) de validation d'unités capitalisables acquises dans le cadre de la Validation d'Acquis d'Expériences (V.A.E.)

ATTENTION : Tout dossier incomplet ou déposé hors délais sera systématiquement rejeté sans être traité.

Toute fraude fait encourir à son acteur les peines prévues aux articles L313.1, L313.3, L433.19, L441.1, L441.2 et L441.7 du code pénal

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et de lui permettre d'accéder à la mention du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Animation »

Pour toutes mentions le (a) candidat (e) doit être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)
- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) en cours de validité
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité

Mention ANIMATION SOCIALE	Mention LOISIRS TOUS PUBLICS	Mention ANIMATION CULTURELLE
<p>Le(a) candidat(e) doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. <p>Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience professionnelle le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien •Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » •Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs » •Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur •Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur •BAC professionnel « service de proximité et vie locale » •BAC professionnel agricole (toute option) •Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture •Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport •BAC professionnel ASSP « accompagnement soins et services à la personne » •BEP « accompagnement soins et services à la personne » •Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) •Diplôme professionnel d'aide soignant (DPAS) •Diplôme d'aide médico-psychologique (AMP) •Certificat d'aptitudes professionnelles « petite enfance » •Brevet d'études professionnelles « carrières sanitaires et sociales » •Brevet d'études professionnelles agricoles « services aux personnes » •Titre professionnel agent(e) de médiation, information, services •Titre professionnel technicien(ne) médiation service •Diplôme d'état de moniteur éducateur •Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social, •Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture •Diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale 	<p>Le(a) candidat(e) doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil. <p>Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience professionnelle le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien •Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » •Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur •Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur •BAC professionnel « service de proximité et vie locale » •BAC professionnel agricole (toute option) •Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture •Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport 	<p>Le(a) candidat(e) doit :</p> <p>① Être capable de justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) auprès de tout public d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.</p> <p>Est dispensé de l'attestation de justification d'une expérience professionnelle le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien •Brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative •Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire » •Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur •Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur <p>②- Etre capable de produire un dossier comportant un récapitulatif de sa pratique personnelle dans un support d'activité culturelle prenant la forme d'un portfolio argumenté présentant les pratiques artistiques et/ou culturelles du candidat.</p> <p>Est dispensé de la production du portfolio, le(la) candidat(e) titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Baccalauréat art appliqué •Baccalauréat technique musique et danse •Baccalauréat art plastique •Baccalauréat cinéma et théâtre •Les supports techniques du brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien (toutes options : « loisirs du jeune et de l'enfant », « loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif », « loisirs de pleine nature ») suivants : Activités théâtrales, Activités plastiques, Images et son/radio, Arts et traditions populaires, Activités d'expression corporelle, Livres, lecture, écriture, Activités musicales.